



que faire pour protéger mon enfant de son père sans l'en priver

Par s42, le 24/03/2011 à 13:36

bonjour,

suite à un passage au tribunal début mars 2011, pour avoir la garde exclusive de ma fille âgée de 2 ans et 2 mois (ordonnance de protection), a notre grande stupéfaction de moi même et de mon avocat il n'y a eu aucune mesure de protection, et, ni de garde concernant ma fille.

nous avons voulu que le papa voie la petite en point vert car il s'adonne a des stupéfiant et d'ailleurs il ne le ni pas du tous et montre qu'il est sous traitement méthadone...

Mais ceci est bien et belle une preuve qu'il n'est pas sevré mais seulement en cours de traitement...

Bref en gros ce procès la, devait:

- Interdire monsieur de pénétrer dans le logement.
- De ne pas prendre la petite étant donnés de ces addictions.
- Et donc d'avoir sereinement la garde de ma fille a moi seul et qu'elle puissent voir sont père, en point vert pour qu'il ne lui arrive rien et surtout qu'il ne la prenne pas...

Il se trouve qu'aujourd'hui il y a eu un gros hors sujet au tribunal et que rien a été mis en place concernant la protection de ma fille il a été juste stipuler que moi je n'étais pas en danger puisque monsieur avait quitter le domicile.

Je suis de nouveau au point de départ ou j'engoise qu'il vienne chercher ma fille a la journée durant un moi tous les samedi puis aux week-end end tous les 15 jours sans que ma fille puissent Etre surveiller et protéger...

pour le moment il a autant le droit que moi de la prendre hors ce procès la était justement pour ça.

je ne comprend plus rien????

comment peut ont rien prévoir pour un enfant sachant que le père la veut et qu'il ce drogue et au canabis et a l'eroine....

Pouvais vous me conseiller le chemin le plus benéfique a suivre pour continuer a me battre pour la protection de ma fille et qu'elle puissent rencontrer son père en lieu médiatisés? car je ne veut pas la priver de sont père loin de la je veut seulement qu'elle soit en sécurité.

Aider moi s'il vous plait!!!

Par **Domil**, le **24/03/2011** à **13:54**

Est-ce que le jugement lui donner un dvh un WE sur deux ?

Par **s42**, le **24/03/2011** à **14:04**

non ils n'as pas plus de droit que moi sur notre fille et ce jugement c'etait justement pour mettre noir sur blanc les choses

Par **Laure11**, le **24/03/2011** à **14:24**

Domil vous a demandé si le jugement autorise le père à voir ou héberger sa fille un week-end sur deux.

Par **s42**, le **24/03/2011** à **16:29**

je n'est eu aucun jugement lui donnant le droit d'héberger ma fille ou autres Mais n'est t-il pas en droit de la prendre vue qu'il est sont père et que rien ne l'en interdit????